

M. Beatty aurait acquis plus de sympathie et aurait montré plus d'indépendance s'il avait prononcé ce discours avant les élections. Toutes ces expressions d'opinion indiquent bien le désarroi du Gouvernement, son impuissance à remédier immédiatement à la situation, une reconnaissance bien humiliante de la faillite de ses promesses et une recherche fiévreuse de subterfuges pour expliquer l'insuccès de la politique qu'il a mise en œuvre et qui n'a servi qu'à intensifier la crise économique, spécialement la crise agricole.

Plus loin, dans le discours du trône, il est dit:

"Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation."

Et un peu plus loin...

Les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants. Avant de les résoudre d'une façon satisfaisante, il faut les comprendre.

L'application de la loi de 1930, remédiant au chômage, a aussi produit d'heureux résultats.

Il ajoute que les mesures prises ne peuvent enrayer immédiatement le chômage. Quel aveu d'impuissance, et combien il a dû en coûter au gouvernement d'avoir à admettre qu'il était encore à la recherche d'une remède. Pourtant j'ai encore à la mémoire certains discours où le Canada était comparé à un malade que seuls les Tories pouvaient, non pas fortifier mais guérir, du jour au lendemain: ils se vantaient d'avoir en leur possession le remède voulu; et cependant, après huit mois de pouvoir, le discours du trône nous informe qu'ils sont à faire des recherches. S'ils avaient le remède, ils ne l'ont pas appliqué puisque l'état du malade est empiré et, par conséquent, ils peuvent être taxés de négligence coupable. S'ils ne l'avaient pas, ils ont trompé l'électorat. Je laisse aux honorables députés de la droite le soin de choisir entre l'une ou l'autre alternative.

Me permettez-vous, monsieur le président, sur la question du chômage, de rappeler l'une des phrases que l'honorable premier ministre aimait à prononcer devant ses auditoires, avant les élections.

Quelqu'un doit être tenu responsable du chômage, et cette responsabilité ne repose pas sur les individus mais sur le gouvernement. Il ne devrait pas y avoir de sans-travail dans un pays comme le nôtre et il n'y en aurait pas si le gouvernement faisait son devoir.

Ces paroles sont aujourd'hui sa propre condamnation. Si le gouvernement King ne faisait pas son devoir parce qu'il y avait du chômage, que dire d'un gouvernement sous lequel le chômage s'est accentué? Je préfère un gouvernement que ses adversaires accu-

[M. Girouard.]

sent injustement de ne pas faire son devoir et sous lequel il y a un nombre restreint de chômeurs, à un gouvernement qui prône qu'il fait son devoir et sous lequel cependant les affaires périclitent, l'agriculteur souffre et le nombre des sans-travail va en croissant.

Le discours du trône annonce la création d'une Commission du tarif. Vous savez, monsieur le président, que depuis cinq ans le gouvernement King avait établi une telle commission, et qu'elle avait démontré son utilité; cependant, l'un des premiers actes du premier ministre actuel fut de passer un ordre en conseil abolissant cette commission. L'ère de l'administration du pays par arrêtés ministériels commençait. La commission établie il y a cinq ans avait été créée par acte du Parlement et je doute fort qu'un simple arrêté ministériel put ainsi annuler une loi adoptée par le Parlement. En tout cas, il eut été plus conforme à la doctrine constitutionnelle et au droit parlementaire de proposer son abolition par un projet de loi soumis à la Chambre des communes; mais le Gouvernement n'avait pas le courage voulu. Il lui aurait fallu répondre à des questions embarrassantes et il eut été obligé d'admettre que sa seule raison d'agir était que le personnel de la commission existante, composée d'hommes devenus experts en matière de tarif, serait plus apte à protéger les véritables intérêts des consommateurs, à mettre un frein aux demandes extravagantes des gros intérêts, qu'un personnel composé de ses propres créatures. Sait-on ce que certains journaux ont déclaré lorsque l'arrêté ministériel abolissant la commission a été passé?

Voici ce que disait le *Forum* de Sherbrooke:

L'un des premiers actes officiels du gouvernement Bennett fut de disperser la Commission du tarif. Cet acte a sauvé au pays \$200,000 par année.

L'annonce de cette mesure d'économie a été généralement applaudie.

Maintenant que le premier ministre a décidé de créer une autre commission, je suis anxieux de voir quels seront les commentaires du *Forum*. Je suis persuadé qu'il n'en fera aucun, le parti pris de ce journal étant à ce point aveugle qu'il est prêt à adorer aujourd'hui ce qu'il brûlait hier.

A la session de septembre, le Gouvernement a augmenté le tarif et il se propose de faire d'autres remaniements tarifaires. Il est malheureux que ses accointances avec la haute finance l'empêchent de voir les dangers d'une politique qui ne peut conduire qu'à isoler notre pays des autres nations commerciales du monde.